



Adresse Mail : [arcasm78@Gmail.com](mailto:arcasm78@Gmail.com)

## COTISATION – SAISON 2025/2026

	Archers Confirmés			Archers Débutants incluant le prêt à tirer		
	GPS&O hors Follainville Dennemont	Follainville Dennemont	HORS GPS&O	GPS&O hors Follainville Dennemont	Follainville Dennemont	HORS GPS&O
Adulte en compétition	150	145	155	220	215	225
Adulte pratique en club	138	133	143	208	203	213
Adulte pas de pratique	68	63	73			
Découverte à partir de mars 2026	50	45	55	120	115	125
2 <sup>ème</sup> Club de Tir	28	23	33			
*Jeune (née entre 01/01/2006 et 31/12/2015)	125	120	130	195		200
Adulte handisport	Nous consulter			Nous consulter		

**\*Enfant âgés de 11 ans au 01/09/2025**

### La cotisation Archers débutant inclus le « prêt à tirer » ainsi que le prêt de l'arc.

Le prêt à tirer est composé de : La licence, l'assurance, la carte de progression, le passeport (pour la compétition) les insignes de progression. Le carquois, la palette, la dragonne, le protège bras et 7 flèches. **L'entretien, la réparation et le remplacement de votre « prêt à tirer » est à votre charge puisqu'il vous appartient.**

Un **chèque de cautions de 90 euros** vous sera demandé au moment du prêt de l'arc, ce chèque restera dans votre dossier et vous sera rendu à la fin de la saison au retour du matériel (arc, corde, viseur).

Dès la deuxième année, l'arc équipé d'un viseur et d'une corde peut être loué.

Au tarif de **50 € par trimestre soit 150 € pour les 3 trimestres.**

Les stabilisateurs sont à votre charge.

73 communes forment le GPS&O (Les communes qui formaient la CAMY et les autres) La liste est trop longue pour en faire une énumération. <https://gpseo.fr/communaute-urbaine/decouvrir-le-territoire/les-73-communes>.

## PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Le Formulaire –Création-renouvellement-licence adhésion dûment remplie.

Remplir le questionnaire de santé Majeur et mineur.

Une adresse mail valide. Car licence dématérialisée. Pour les **jeunes** adresse **Mail des parents**.

1 photo d'identité (pour les nouveaux adhérents) pour le dossier.

Le règlement de votre cotisation.

*NB : le règlement de la cotisation peut s'effectuer en espèces ou par **chèque** à l'ordre de  
« **ASM TIR A L'ARC** »*

*Ainsi que tous les moyens de paiement accepté par ASM voir site de l'ASM ;*

*Si vous bénéficiez d'une participation de votre comité d'entreprise, demandez nous une attestation de paiement.*

Pour obtenir votre licence votre **dossier doit être complet**.

**Par mesure de respect des règles de sécurité et d'assurance, l'accès au pas de tir sera refusé aux personnes non licenciées.**

Merci de votre compréhension.

## LES QUELQUES REGLES A RESPECTER

**PORTER DES *CHAUSSURES DE SPORT FERMES PROPRES* LORS DES *TIRS EN SALLE ET EXTERIEUR*. (*Règle de Sécurité*)**

**CALME ET DISCRETION SONT DE RIGUEUR SUR LE PAS DE TIR**

**ETEINDRE LES PORTABLES.***LES CHEVEUX LONG DOIVENT ETRE ATTACHES* (*Règle de Sécurité*)

**PARTICIPER A LA MISE EN PLACE ET AU RANGEMENT DU MATERIEL**

**PRENDRE CONNAISSANCE DES INFORMATIONS DONNEES EN FIN DE SEANCE**

**CONSULTER REGULIEREMENT LA PANNEAU D'AFFICHAGE ET LIRE LES MAILS ENVOYES PAR *arcasm78@gmail.com***.

**RESPECTER LES HORAIRES ET LE MATERIEL MIS A VOTRE DISPOSITION**

**PORTER UNE TENUE BLANCHE OU DE CLUB LORS DE TOUTES LES COMPETITIONS EXTERIEURES ET AUTRES MANIFESTATION TRADITIONNELLES** (*Tir du Roy, Tir de la St Sébastien, Bouquet provincial .....*)

**SUIVRE LES CONSIGNES DES RESPONSABLES DU MATERIEL** (*dépôt, entretien, restitution du matériel ...*)

**NE PAS UTILISER LE MATERIEL DE PRET HORS DE SALLE D'ENTRAINEMENT ET HORAIRES ENCADRES**